

**Championnat Européen de toutes les variétés du lapin Rex et
Exposition nationale pour Satin, le lapin Renard, le lapin nain Renard
et Teddy nain .**

Les 27-29 octobre 2023

Hall De Burght à Vollenhove

Godfried van Rhenenlaan 2 8325 EX Vollenhove Pays-Bas

RÈGLEMENT-PROGRAMME

L'exposition est organisée par le club RSVTL 'REX' Pays-Bas, respectant les règlements d'exposition européens et néerlandais.

1. Règlement européen de race, division lapins et règlement d'exposition KLN que chaque exposant accepte après son inscription. Ce règlement pourra être consulté au secrétariat pendant toute la durée de l'exposition.
2. Le Commissaire général de l'exposition est **Bert Apperlo**. Les bulletins d'inscription doivent parvenir à lui, de préférence par e-mail. aapperlo@hetnet.nl, adresse : **Wespendief 6, 8309 CE Tollebeek Pays-Bas (NL) tél. : 0031-(0)527-651519 portable : 0031-(0)6-51508540**
3. L'exposition européenne officielle est ouverte à tous les éleveurs de lapins Rex, Petit Rex, Rex nain et Rex bélier nain, qui sont membre d'une fédération nationale qui est membre de l'Entente Européenne. Toutes les variétés Rex seront jugées selon le standard européen.
4. L'exposition nationale pour le Satin, le renard, le nain renard et Teddy nain est également ouverte aux éleveurs étrangers. Ces sujets seront jugés selon le standard Néerlandais.
5. Selon le règlement de l'EE, on peut inscrire des collections de 4 lapins, obligatoirement les 2 sexes doivent être présents, ou des lapins en individuel. On peut consulter quelles races et couleurs peuvent être exposés sur le website de l'EE, section 6.
6. On peut inscrire dans les sections suivantes: a. classe des éleveurs seniors, b. classe des jeunes éleveurs, jusqu'à l'âge de 17 ans en 2023.
7. Le titre maître européen sera donné à l'éleveur avec les points les plus hauts dans la collection, s'il y a au moins 20 lapins inscrits. Si le nombre de 20 n'est pas atteint dans les variétés, elles seront regroupées. En cas d'égalité dans la variété, chaque éleveur aura le titre de maître européen. Dans la classe des jeunes, on donne le titre de maître européen par 10 lapins inscrits. Le titre de champion européen sera donné dans chaque variété si il y a 20 lapins, si il y a 40 lapins on aura un champion mâle et une championne femelle. Si le nombre n'est pas atteint dans les variétés, elles seront regroupées. Dans la classe des

jeunes, seulement 20 lapins doivent être inscrits pour avoir un champion et une championne.

8. Les droits d'inscription seront de 7,00 € par sujet et sont payables à l'avance par virement bancaire, ou avant l'enlogement des lapins. Les bulletins d'inscription doivent parvenir à Bert Apperlo au plus tard le mardi 26 septembre 2023. Les participants doivent marquer le numéro de leur carte d'éleveur 2023 au bulletin d'inscription. Les frais de catalogue et d'administration sont obligatoires, voir la formulaire d'inscription.
9. Tous les paiements bancaires : NL54 INGB0003276484 attn. Rexclub
10. Chaque participant reçoit un souvenir. Le RSVTL offre 5 prix pour chaque 100 lapins enregistrés. Chaque 97 qui n'a pas de prix reçoit un cadeau.
11. Tous les animaux doivent être tatoués et reconnus officiellement par l'Entente Européenne. Les inscriptions modifiées peuvent être communiquées par écrit à l'organisation jusqu'au moment d'enlogement.
12. Programme
Enlogement : jeudi 26 octobre 2023 de 15h à 21h.
Jugement: vendredi 26 octobre 2023 à partir de 8h30
Ouverture au public : vendredi 27 octobre 2023 de 19h00 à 22h00
Samedi 28 octobre 2023 de 9h à 22h
Dimanche 29 octobre 2023 de 9h à 13h
Remise des prix : les Grands Prix samedi 28 octobre 2023 à 20h et autres prix dimanche matin vers 10h.
Le samedi soir, une fête avec buffet sera organisée pour les participants, le prix est de 30€ par personne.
Délogement : dimanche 29 octobre 2023, à partir de 13h00, priorité aux participants étrangers (12h)
13. **Juges Européenne pour les Rex** : Président/Obman : Dieter Plumanns (Bel), Ludovic Bauthière (Bel), Pascal Schmitt (Lux), Rudi Hoffmann (D) Daniel Bürling (D), Steffen Hutzler (D), Michael Gerger (D) , Stefan Huber (D) et Gerwin van Westerveld (Nld).
14. **Juges Open National show** : Natasja van Vugt et Jenne Meyer. Des juges supplémentaires seront demandés si nécessaire.
Membres du jury principal : Natasja van Vugt, Jenne Meyer et Bert Apperlo.
15. La vente des lapins commence le vendredi soir à partir de 19h00, uniquement via le secrétariat. Les sujets achetés peuvent être immédiatement enlevés à condition qu'un commissaire du comité organisateur soit présent au moment de l'enlèvement. Les prix des sujets mis en vente ne peuvent en aucun cas

- être modifiés. Il sera perçu une taxe de 15% à charge de l'acheteur. Les sujets vendus seront payés au propriétaire le dimanche matin.
16. Tous les sujets enlogés seront contrôlés par un vétérinaire. Les sujets reconnus malades ou comme tels seront mis à l'infirmerie et exclus de l'exposition. Tous les lapins doivent être vaccinés contre RHD2. Les certificats de vaccination doivent être remis au secrétariat au plus tard à l'enlogement. Aucun lapin ne sera enlogé sans certificat de vaccination.
 17. Un changement de sujet sera autorisé à condition qu'il agisse de sujet de la même race et même variété. Les couts seront de 2€ par changement.
 18. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou mort de sujets exposés ainsi que des dommages occasionnés pendant le transport ou la durée de l'exposition. Il n'assume aucune responsabilité quant aux dégâts occasionnés aux personnes ou aux vêtements.
 19. L'entrée est de 5,00 € par personne, les enfants de moins de 12 ans 2,50, l'entrée permanente est de 7,00 €.
 20. Aucun animal non inscrit ne pourra être entreposé dans et aux abords de l'exposition.
 21. Pour toute information : Bert Apperlo, commissaire général de l'exposition
 22. S'il existe des mesures légales (Covid), l'organisation les suivra et les personnes présentes devront s'y conformer. Si l'exposition ne pourra pas être organisée en raison du Covid 19, tous les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

Président : Bert Apperlo

Secrétaire/trésorier : Erik Apperlo.

Commissaires : Natasja van Vugt, Nadine de Jong et Greet Abbink.

Assistance informatique : Martin Apperlo

Pour approbation du département provincial d'Overijssel NL. Délégué

Vétérinaire : Drs. Erik Apperlo